



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Santé

Taux de cotisations

CCN Sports-loisirs (conception, fabrication, services et commerce des articles de sport et équipements de loisirs)

En vigueur au 1^{er} janvier 2026

Pour l'entreprise

Adhésion collective et obligatoire pour le salarié au régime de base

Au minimum, 50 % de la cotisation du régime obligatoire est pris en charge par l'employeur.

	Essentiel		Bien-Être		Sérénité	
Régime général	0,96 %	38,45 €	1,49 %	59,67 €	2,04 %	81,70 €
Régime Alsace-Moselle	0,63 %	25,23 €	0,97 %	38,85 €	1,30 %	52,07 €

Tarifs individuel (cotisation à la charge exclusive du salarié)

Adhésion facultative des ayants droit au régime de base

		Essentiel		Bien-Être		Sérénité	
Régime général	Conjoint	0,94 %	37,65 €	1,51 %	60,48 €	2,12 %	84,91 €
	Enfant	0,59 %	23,63 €	0,88 %	35,24 €	0,96 %	38,45 €
Régime Alsace-Moselle	Conjoint	0,58 %	23,23 €	0,92 %	36,85 €	1,27 %	50,86 €
	Enfant	0,36 %	14,42 %	0,53 %	21,23 €	0,58 %	23,23 €

Adhésion facultative du salarié et/ou des ayants droit aux renforts

Régime Général et Régime Alsace-Moselle

	Renfort 1 De Essentiel à Bien-Être		Renfort 2 De Essentiel à Sérénité		Renfort 3 De Bien-Être à Sérénité	
Adulte	0,61 %	24,43 €	1,21 %	48,46 €	0,60 %	24,03 €
Enfant	0,35 %	14,02 €	0,42 %	16,82 €	0,08 %	3,20 €

Régime Loi Évin (cotisation à la charge exclusive de l'ancien salarié)

Anciens salariés

		Essentiel		Bien-Être		Sérénité	
Régime général	1 ^{re} année	0,96 %	38,45 €	1,49 %	59,67 €	2,04 %	81,70 €
	2 ^e année	1,20 %	48,06 €	1,86 %	74,49 €	2,55 %	102,13 €
	3 ^e année	1,44 %	57,67 €	2,23 %	89,31 €	3,06 %	122,55 €
Régime Alsace-Moselle	1 ^{re} année	0,63 %	25,23 €	0,97 %	38,85 €	1,30 %	52,07 €
	2 ^e année	0,79 %	31,64 €	1,21 %	48,46 €	1,62 %	64,88 €
	3 ^e année	0,94 %	37,65 €	1,45 %	58,07 €	1,95 %	78,10 €

La cotisation est exprimée en pourcentage (%) du PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale (Valeur du PMSS en 2026 = 4 005 €).

La cotisation en euros (€) est communiquée à titre indicatif et évolue en fonction du PMSS.